

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉVISION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ (RLP) DE FROGES

Le Maire de Froges informe qu'une enquête publique relative à la révision du Règlement Local de Publicité (RLP) de la commune de Froges, sera ouverte sur la commune de Froges pour une durée de 30 jours consécutifs :

**du 30/12/2019 à 09h00 au 30/01/2020 à 12h00
inclus**

Cette enquête publique concerne la révision du RLP qui adapte la réglementation nationale de la publicité, des pré enseignes et des enseignes aux spécificités du territoire intercommunal.

Afin de conduire cette enquête, le président du Tribunal Administratif de Grenoble a désigné en qualité de commissaire-enquêteur M. DUVAL Jean-Marc.

Le **dossier d'enquête publique** du projet de révision du RLP est consultable :

- en version informatique sur le site Internet de la commune: www.villedefroges.fr
- en version papier au siège de la commune de Froges, Mairie de Froges, 142 Boulevard de la République 38190 Froges, aux jours et heures habituelles d'ouverture au public.

Toute information peut être demandée auprès du service urbanisme de Froges au 04.76.71.15.95.

Pendant la durée de l'enquête, **le public pourra consigner ses observations et propositions** :

- sur **le registre dématérialisé** accessible 7j/7 et 24h/24, depuis le site Internet de Froges: www.villedefroges.fr
- sur **le registre d'enquête papier** établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, mis à sa disposition au siège de la commune de Froges (Mairie de Froges, 142 Boulevard de la République 38190 Froges), aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- **par voie postale** en adressant un courrier au commissaire-enquêteur au siège de l'enquête à la Mairie de Froges, 142 Boulevard de la République 38190 Froges, à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique,
- **par courrier électronique** à l'adresse suivante : urba@villedefroges.fr

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, lors des permanences suivantes :

Tenues à la Mairie de Froges, 142 Boulevard de la République 38190 Froges le:

- lundi 30 décembre 2019 de 15h à 18h,
- mercredi 8 janvier 2020 de 9h à 12h,
- jeudi 16 janvier 2020 de 14h à 17h,
- jeudi 30 janvier 2020 de 9h à 12h.

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées remis par le commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de La commune de Froges, Mairie de Froges, 142 Boulevard de la République 38190 Froges et sur le site Internet de la commune: www.villedefroges.fr pendant 1 an.

Le RLP, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête - sous réserve que l'économie générale du RLP ne soit pas remise en cause - sera approuvé par le Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés.

Le RLP, une fois approuvé, sera annexé au Plan Local d'Urbanisme tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLU-H) de Froges.